



# ASSOCIATION DES INTERNATIONAUX DE LUTTE

Les Senioriales Villa O3, 18 rue des Glycines 34290 Bassan  
Tel 04.67.48.72.14 - 06.16.16.26.01

## REGLEMENT INTERIEUR

Le Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration, qui le fait valider par l'Assemblée Générale.

Ce Règlement intérieur est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'Administration interne de l'Association.

### Article 1 : Cotisation

La cotisation annuelle est fixée lors de chaque Assemblée Générale, le (la) conjoint(e) d'un adhérent bénéficie d'un tarif préférentiel, fixé par l'Assemblée Générale.

### Article 2 : Récompenses

L'Association récompense ses adhérents par une remise de médailles (OR, ARGENT, BRONZE), ou par des plaquettes de l'A.I.L.

### Article 3 : Missions

Un barème de remboursement est établi pour les adhérents missionnés par le Conseil d'Administration, à l'occasion d'événements bien précis.

### Article 4 : Assemblée Générale

Un barème de remboursement est également établi et approuvé par celle-ci, pour les membres du bureau se rendant à la convocation du Conseil d'Administration.

Lors des rencontres annuelles, d'Assemblée générale ou l'organisateur doit prévoir l'hébergement, les repas, les visites éventuelles, il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire dans les délais impartis et de régler les frais afférents.